

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le dix juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le quatre juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Monique RACT, Monsieur Didier JOSEPHE, Madame Sylvie SAULNIER, Monsieur Marc HOREILLOU, Madame Morgane MARC'H, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Hortense DURANTON, Messieurs Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Madame Flavie MELENDEZ, Monsieur Clément BERRUX, Mesdames Laura CHAUVIERE, Cécile MANHES, Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Monsieur Amaud MORAND, Madame Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Madame Claire APPLAGNAT-TARTET, Monsieur Paul ROBIN, Madame Charlotte HUGRON.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Julien AUFORT à Monsieur Clément BERRUX
Monsieur Rodolphe GOY à Madame Nadine CHAMBEL
Monsieur Jean-Marie DURINDEL à Madame Morgane MARC'H
Madame Catherine BURATTI à Monsieur Alain DELACHAT
Madame Lucie PIGNARD à Monsieur Fabien SATONAY
Madame Chloé BLONDEAU à Madame Sylvie SAULNIER

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Morgane MARC'H est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

n°2026/142**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES****Objet : MODIFICATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 23
Pouvoirs : 6
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 12 juin 2026

Mise en ligne du 15 juin au 15 août 2026

Délibération exécutoire le : 15 juin 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 10

Coordination Générale – Direction Générale des Services

MODIFICATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**Rapporteur :** Monsieur le Maire

L'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales dispose en son alinéa 1^{er} que : « *Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.* ».

Par délibération n°2026/087 en date du 22 mars 2026, le nombre de conseillers municipaux délégués a été fixé à 6.

Afin de répartir la charge de la délégation consentie à l'adjoint aux travaux et à la gestion du personnel, il est proposé de fixer le nombre de conseillers municipaux délégués à 7 en attribuant une délégation relative aux travaux bâtimentaires.

Entendu l'exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE FIXER** le nombre de conseillers municipaux délégués à : **7**
- **DE PRENDRE ACTE** que le Maire déléguera par arrêté une partie de ses fonctions au nouveau conseiller délégué.
- **DE METTRE A JOUR** en conséquence le tableau récapitulatif des indemnités des élus tel que figurant en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



La secrétaire de séance
Adjointe au Maire,

Morgane MARC'H



Le Maire

Jean-Marc PEILLEX